

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **25 (1954)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

4. Centre du village (résidence et artisanat)...
5. Zone de verdure et emplacements de sports...
6. Zone agricole...
7. Epuration des eaux usées...

Sans vouloir entrer dans le détail et sans prétention aucune, j'ai le sentiment que ce plan directeur permet à Bassecourt de se développer d'une façon harmonieuse du point de vue économique et esthétique.

Il est cependant décevant de constater qu'avant même que ce plan ait été soumis à l'assemblée communale, une spéculation honteuse a déjà lieu sur les terrains destinés à être bâtis : le prix des terrains a déjà doublé de valeur.

C'est pourquoi je ne saurais assez recommander aux communes désireuses d'établir un plan d'urbanisme de procéder à la politique foncière suivante : acheter, n'importe où dans le périmètre des constructions futures, le plus possible de terrain, de façon à faciliter les échanges futurs et à maintenir le prix des terrains à un niveau acceptable, sinon il risque de se produire le fait suivant : c'est que presque personne n'aura plus les moyens de construire à l'intérieur de la zone réservée à la construction et le plan d'urbanisme aura manqué son but.

Il est aussi décevant de constater, lors des discussions avec les propriétaires, combien nombreux sont ceux qui ramènent tout le problème de l'urbanisme de leur village à leur propre parcelle de terrain.

Ils oublient que la réalisation du plan d'urbanisme requiert la collaboration de tous les habitants du village.

Donnez-vous la peine de leur expliquer la chose ! Réponse : Nous sommes des poètes, des utopistes et avec cela nous avons l'audace de toucher à la liberté individuelle !!!

Malgré les indifférents, malgré les haussements d'épaules, malgré les incroyants, je garde la foi dans la nécessité d'urbaniser, sans oublier de répéter aux autorités communales que c'est par des travaux d'urbanisme qu'elles inscrivent leur passage dans la Cité.

Paul AUBRY

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — *Editeur*: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source